

**SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE
DES FACULTÉS.**

UNIVERSITÉ IMPÉRIALE.

ACADÉMIE DE NANCY.

INSTALLATION
DES FACULTÉS

DES

SCIENCES ET DES LETTRES

ET DE

L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

DE NANCY

LE 7 DÉCEMBRE 1854.



NANCY,

GRIMBLLOT ET VEUVE RAYBOIS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

DE L'ACADÉMIE DE NANCY, RUE SAINT-DIZIER, 125.

1855.

INSTALLATION SOLENNELLE
DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.



PROCÈS-VERBAL

des cérémonies du 7 décembre 1854.

-
- * Le rétablissement d'une partie du haut enseignement que comprenait l'ancienne Université lorraine, dû à la volonté de Sa Majesté Impériale, à l'initiative de S. E. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes et aux votes des trois grands corps de l'Etat était pour les départements de la Meurthe, de la Meuse, des Vosges et de la Moselle, qui aujourd'hui constituent la nouvelle Académie, un fait trop important pour qu'il ne fût point dignement solennisé.
- * M. Faye, membre de l'Institut, Recteur de l'Académie de Nancy, voulant associer à l'installation des Facultés et de l'École de médecine tous les hommes qui, par leurs fonctions ou par leurs travaux

ou par leurs sentiments, sont unis dans la pensée commune de soutenir et d'accroître la gloire de la France à l'aide de tous les dévouements, avait adressé de nombreuses invitations pour la messe du Saint-Esprit, célébrée à l'église cathédrale, et pour la séance tenue, immédiatement après, dans le grand salon de l'hôtel de ville.

* En conséquence d'invitations spéciales, les hauts fonctionnaires et les membres des conseils du département et de la ville se réunissaient à dix heures et demie du matin, dans les salles de la mairie, à l'administration académique, aux professeurs des Facultés et de l'École de médecine, et se rendaient à onze heures à la cathédrale, pour entendre la messe du Saint-Esprit, dite par M. Delalle l'un des grands vicaires, et à laquelle assistait, pontificalement, sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de Nancy et de Toul, premier Aumônier de sa Majesté Impériale, entouré d'un nombreux clergé.

Rien n'avait été omis par M. l'abbé Gridel, curé de Notre-Dame, pour donner de l'éclat à cette imposante cérémonie, à laquelle les masses chorales de l'école normale étaient venues apporter leur important et puissant concours.

A droite, dans la grande nef, les membres des divers corps constitués ont trouvé place, tandis qu'à gauche se trouvait M. Faye, en costume de membre de l'Institut, accompagné des quatre inspecteurs de son académie, également en costume, et des inspecteurs honoraires, suivis des secrétaires de l'administration. Venaient ensuite, revêtus de la robe universitaire, le Doyen et les professeurs de la Faculté des Sciences, le Doyen et les professeurs de la Faculté des Lettres, le Directeur, les professeurs et les divers fonctionnaires de l'École de médecine. Un grand nombre de membres appartenant à divers professorats de Nancy assistaient, également en costume, à la cérémonie, et l'on remarquait M. le Directeur et MM. les Professeurs de l'École impériale forestière, M. le Proviseur et MM. les Professeurs du Lycée. Le public formait une ceinture compacte autour des corps officiels.

Après la messe du Saint-Esprit, la bénédiction papale a été donnée par S. G. Monseigneur l'Évêque de Nancy et de Toul, et un *Te Deum* a terminé la cérémonie religieuse.

A midi la séance d'installation de l'enseignement supérieur a eu lieu dans le grand salon de l'hôtel de ville, seul local suffisant pour contenir les invités d'élite, et choisi, aussi, pour placer, en quelque sorte, sous les auspices du Conseil de la ville de Nancy, l'enseignement supérieur qui doit sa dotation au vote si libéral des conseillers municipaux.

Aux premiers rangs se trouvaient Monseigneur le premier Aumônier de S. M. I., M. Albert Lenglé, préfet de la Meurthe et M. le prince de Beauvau, président du Conseil général, suivis des membres de ce conseil, M. le baron Buquet, député au Corps législatif et maire de Nancy, M. le baron Viard et M. A. Drouot, députés au Corps législatif, MM. Paul Collenot, Ottenheimer et Bernard, adjoints au maire et accompagnés des membres du Conseil municipal, M. le lieutenant général comte de Goyon, aide-de-camp de S. M. l'Empereur, M. le premier Président Quenoble et MM. les Présidents de la Cour, M. Lezaud, procureur général et MM. les membres de son parquet, M. Poillouë de Saint-Mars, général commandant la subdivision militaire, M. Akermann, receveur général des finances ; tous ces hauts fonctionnaires étaient en costumes officiels et derrière eux étaient les membres de la cour, ceux des tribunaux, du parquet, du barreau, les chefs de toutes les administrations et les citoyens qui, dans toutes les occasions où l'honneur de Nancy est intéressé, accourent pour prendre leur part du bien à réaliser. Les honneurs de la séance étaient faits par trois professeurs désignés par chacun des trois corps d'instruction supérieure. Sur une estrade se trouvaient les fonctionnaires de l'Académie et les professeurs dont l'installation allait avoir lieu.

M. le Recteur a ouvert la séance et a donné la parole à M. Henrion, secrétaire de l'Académie, qui a lu les divers décrets constituant la Faculté des Sciences, la Faculté des Lettres et réorganisant l'École de médecine et de pharmacie, et les arrêtés ministériels contenant les nominations aux chaires créées et désignant les Doyens des Facultés, le Directeur de l'École de médecine et le secrétaire agent comptable près des Facultés.

M. le Recteur a ensuite prononcé une allocution qui a été suivie de discours lus par M. Godron, Doyen de la Faculté des Sciences,

par M. Benoit, Doyen de la Faculté des Lettres et par M. Edmond
✦ Simonin, Directeur de l'École de médecine et de pharmacie. La
séance a été terminée par la proclamation faite par M. V. Parisot,
secrétaire de l'École, des prix et des mentions honorables accordés
aux Élèves et des résultats des concours qui ont eu pour but d'as-
surer les divers services de l'École de médecine.

La séance a été levée à deux heures.

